IMPÔT DE SOLIDARITÉ SUR LA FORTUNE **2014**

ANNEXE 2

DGFIP

Avant de remplir cette annexe, consultez la notice.
Les totaux BC, BE, BH, et BK du dernier feuillet sont à reporter en page 3 de la déclaration.

Réinitialiser le formulaire | Valider et imprimer

IMPÔT DE SOLIDARITÉ SUR LA FORTUNE **2014**

cerfa N°12373 * 10

NOM, PRÉNOM

ADRESSE

ANNEXE 2

FEUILLET N° | SUR

IMMEUBLES NON BÂTIS (TERRAINS AGRICOLES, À BÂTIR, BOIS ET FORÊTS, BIENS RURAUX DONNÉS À BAIL À LONG TERME) PARTS DE GROUPEMENTS FORESTIERS ET FONCIERS

NUMÉRO D'ARTICLE	NATURE	LIEU DE SITUATION DÉPARTEMENT, COMMUNE, ADRESSE, LIEU-DIT	CARACTÉRISTIQUES		BIENS MIXTES	VALEUR DÉCLARÉE				NATURE DES DROITS DANS LE CAS OÙ LE REDEVABLE NE DÉTIENT PAS LA PLEINE PROPRIÉTÉ
			SUPERFICIE	DATE ET DURÉE DU BAIL	FRACTION TAXABLE EN %	BOIS, FORÊTS ET PARTS DE GROUPEMENTS FORESTIERS AVANT ABATTEMENT	BIENS RURAUX LOUÉS À LONG TERME AVANT ABATTEMENT	PARTS DE GROUPEMENTS FONCIERS AGRICOLES ET DE GROUPEMENTS AGRICOLES FONCIERS AVANT ABATTEMENT	AUTRES BIENS	
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
LIGNE DE REPORT ÉVENTUEL DES TOTAUX DU FEUILLET PRÉCÉDENT										
TOTAL						BC 0	BE 0	BH 0	BK 0	

N° 2725-ISF-AN – Impression : IMPRIMERIE NATIONALE 2014 01 50087PO Mars 2014 136211